

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restriction dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Décembre 1875.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance d'hier lundi.

L'ordre du jour appelle la suite de la pre-
mière délibération sur le projet de loi sur la
presse et la levée de l'état de siège.

La parole est à M. le garde des sceaux.
« J'aurais désiré, dit M. Dufaure, que la
loi qui vous est soumise reçut les trois déli-
bérations réglementaires, mais la situation
où nous sommes est telle, et je n'ai pas be-
soin de développer plus longuement ma pen-
sée, que nous croyons devoir vous deman-
der l'urgence du projet. »

M. Albert Grévy, rapporteur, dit que le
projet de loi est d'une importance capitale ;
la commission ne pourrait pas, sans se don-
ner un démenti à elle-même, déclarer l'ur-
gence d'une loi qu'elle reconnaît mauvaise.

L'urgence est mise aux voix et déclarée.
On passe à la discussion des articles.

« Art. 1^{er}. Toute attaque par l'un des
moyens énoncés en l'article 4^{er} de la loi du
17 mai 1819, soit contre les droits et l'auto-
rité des Assemblées législatives, soit contre
les droits et l'autorité du gouvernement éta-
bli par les lois constitutionnelles, sera punie
des peines édictées par l'article 4^{er} du décret
du 11 août 1848. »

L'article 463 du code pénal sera appli-
cable dans les cas prévus par le paragraphe
précédent. M. Bertauld critique la rédaction
de l'article premier ; il désire qu'on substi-
tue aux mots « gouvernement établi » les
mots « gouvernement de la République, »
que les lois constitutionnelles ont établi.
C'est, du reste, le texte adopté par la com-
mission, auquel s'était rallié M. le garde des
sceaux.

M. Raoul Duval monte à la tribune.
L'orateur demande à l'Assemblée de re-
jeter l'article 1^{er} du projet de loi, même avec
la rédaction proposée par l'honorable M.
Bertauld. Cet article est inutile, dit-il ; les

lois constitutionnelles ont établi le gouver-
nement de la République à terme révisable ;
tout bon citoyen doit le respecter. La loi du
11 août 1848 suffit pour le protéger ; l'ar-
ticle du projet de loi est donc superflu, il
faut que toutes les opinions puissent se faire
jour, afin que la France, librement consul-
tée, fasse connaître clairement vers quelle
voie il lui plaira de conduire la magistrature
suprême confiée au maréchal-président de
la République. Il faut que le maréchal sache
ce que la France désire ; il faut qu'il con-
naisse le sentiment du pays au sujet du droit
de révision que nos successeurs sont appe-
lés à exercer. Dans les réunions publiques,
les électeurs nous demanderont ce que nous
pensons de ce droit de révision, de quelle
manière nous entendons le pratiquer. L'ar-
ticle 1^{er} de la loi qui nous est proposée nous
empêchera de parler librement ; si nous ne
sommes républicains, il nous sera difficile
d'expliquer pourquoi nous ne le sommes
pas.

Il faut que les candidats puissent répon-
dre en toute sincérité pour que les élections
soient réellement l'expression de la volonté
du pays. Si les représentants sont obligés de
dissimuler leur drapeau devant la nation, ils
dévoient ce drapeau à l'Assemblée, et
alors on assistera au spectacle de ces luttes
et de ces déchirements qui se sont donnés
libre cours dans cette enceinte depuis cinq
ans. Il n'y a qu'un moyen de remédier à cet
inconvenient, c'est de permettre aux candi-
dats d'exprimer leur pensée et de mettre le
pays en état de manifester son sentiment.

M. Dufaure combat les objections présen-
tées par M. Raoul Duval ; il dit qu'il n'est
pas inutile de reproduire dans le même es-
prit sinon dans les mêmes termes les dispo-
sitions de la loi du 11 août 1848 applicables
aux besoins de la situation. Nous avons or-
ganisé, dit-il, des pouvoirs publics ; un gou-
vernement légal existe ; il nous faut une loi
répressive, claire et précise, pour défen-
dre et protéger les lois constitutionnelles
que nous avons établies, c'est-à-dire la Répu-
blique constitutionnelle. Quant à la situation
faite aux candidats pendant la période élec-

torale, tout ce que nous pouvons dire, c'est
que nous sommes disposés à tolérer la dis-
cussion, mais non l'attaque.

M. de Broglie monte à la tribune et pro-
teste contre certains passages du discours de
M. Raoul Duval, relativement au rôle joué
par le centre droit dans la nomination des
sénateurs.

M. de Castellane, répondant au discours
de M. Raoul Duval, défend le centre droit
contre les attaques dont il a été l'objet et dit
que ce parti n'a toujours eu qu'un désir et
qu'un but : la sauvegarde des principes d'or-
dre social.

Nous croyons nécessaire de donner le
discours de M. le vice-président du conseil à
la dernière séance de la Chambre. Ce dis-
cours renferme des explications sur le plan
de campagne qu'il suivra dans les élections
futures.

M. Buffet, vice-président du conseil, dé-
clare qu'il n'a jamais contesté à l'Assem-
blée le droit de modifier, de rejeter ou de
diviser les projets présentés par le gouverne-
ment.

Mais il est incontestable que l'Assemblée
est actuellement saisie de l'ensemble du
projet ; la disjonction ne pourra être pro-
noncée qu'au moment où s'ouvrira la dis-
cussion des articles. Elle tendrait à empê-
cher la discussion et ne peut offrir aucune
utilité, puisque l'Assemblée est toujours ma-
îtresse d'adopter seulement l'article relatif à
l'état de siège ou seulement les articles re-
latifs à la presse. (Très-bien !)

Le programme du 12 mars, adopté par
l'unanimité des membres du cabinet, a pu
être appliqué depuis lors avec le concours
constant et ferme de la majorité de l'Assem-
blée.

La majorité du 25 février a fait en com-
mun une chose considérable : les lois cons-
titutionnelles. La majorité nouvelle a fait
aussi une chose en commun : l'élection des
75 sénateurs. Mais ni l'une ni l'autre n'est
en état de faire sortir de son œuvre un pro-
gramme.

Quant au programme du 12 mars, il était
précis et formel ; il indiquait la nécessité
d'une loi sur la presse, préalablement à la
levée de l'état de siège.

On a dit que c'était faire du sacrifice d'une
liberté la rançon d'une autre. Il n'en est
rien. Le projet de loi ne porte aucune at-
teinte à la liberté de la presse. (Interrup-
tions à gauche.)

Au contraire, il la garantit, en permettant
une répression moins illusoire d'excès qui
tendraient à faire de la liberté de la presse
pour tous les hommes d'ordre un objet de
dégout et d'horreur. (Bruit à gauche. —
Applaudissements à droite.) Il ne crée pas
de délits nouveaux, il n'aggrave pas les pé-
nalités, mais il soustrait à une juridiction
privilegiée, qui a prononcé des acquitte-
ments inattendus, des délits qui ne peuvent
jour plus longtemps d'une impunité déplo-
rable.

Le gouvernement pense que l'état de
siège peut être levé immédiatement dans la
plupart des départements, et, dans trois ou
quatre grands centres, peu de temps après
la constitution définitive des pouvoirs pub-
lics. Dans ces trois ou quatre départements
et dans la ville d'Alger, l'ordre matériel
existe sans doute. Le gouvernement est suf-
fisamment armé pour le maintenir ; il ne
manquerait pas de réprimer toute tentative
fâcheuse.

Mais les passions sont loin d'être apai-
sées, et ce n'est pas à la veille d'une crise,
au moment de la fièvre électorale, qu'il
pourrait être sage de laisser libre carrière à
des manifestations ardentes qui empêche-
raient le pays de se livrer avec le calme né-
cessaire à l'accomplissement d'un grand
devoir. (Nouveaux applaudissements à
droite.)

On a dit, d'autre part, que l'état de siège
était contraire aux intérêts de la politique
conservatrice, qu'il valait mieux laisser se
produire les violences et la fausse modéra-
tion se démasquer, qu'il en résulterait dans
le pays une réaction énergique contre les
idées extrêmes.

La politique du gouvernement ne cher-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Souvenirs de collège.

L'ÉGLISE ROMAINE.

De quelque côté que l'on arrive à Sainte-Luce,
le premier objet qui attire le regard, c'est son beau
clocher roman, dont la pyramide, à la fois svelte et
vigoureuse, domine de haut la coquette petite ville,
qui s'étale en dégringolant le long du coteau
jusqu'à la prairie de l'Indre. De même, de quelque
côté que je tourne mes regards sur ma vie passée,
c'est le clocher roman que je retrouve, associé par
des liens mystérieux à toutes les douleurs et à
toutes les joies de ma vie d'enfant et de jeune
homme.

I.

Mon père, médecin de campagne à Genillé, sur
la lisière de la forêt de Loches, était le plus popu-
laire et le plus salué, mais aussi le moins payé de
tous les médecins de l'arrondissement.

Quand il trottait sur son petit bidet paisible, le

long des chemins, quel que paysan, courbé en deux
pour cultiver la terre, se redressait, au bruit,
derrière la haie. Les jambes écartées, les deux
mains appuyées sur le manche de sa bêche, il
saluait mon père d'un signe de tête et d'un :
« Bonjour, monsieur Bernier ! » crié à pleins pou-
mons, selon le code de la politesse rustique.

Neuf fois sur dix, ce paysan était un débiteur
attardé qui payait ainsi en menue monnaie de
signes de tête et de coups de bonnet les intérêts
d'un capital dont il ne pouvait prendre sur lui de
se séparer.

Le plus souvent « M. Bernier », qui était géné-
ralement distrait et rêveur, passait son chemin,
après avoir répondu par un coup de chapeau, et
un « Bonjour, Pierre ! » ou « Bonjour, François ! »

Quelquefois cependant, par bonté, il s'arrêtait
pour s'enquérir des nouvelles du bonhomme et de
sa famille.

Alors, il se produisait un changement à vue
dans la contenance du paysan.

Flairant, sous une question si simple, quelque
demande d'argent, le débiteur prenait un ton de
voix lamentable : rien n'allait ; les vignes avaient
été gelées, ou à peu près ; les lapins venaient
par bandes de la forêt pour ronger le blé en herbe ;
les sangliers semblaient s'être donné rendez-vous
pour bouleverser son champ de pommes de terre ;
et la vache avait « l'enflé ! »

A mesure qu'il parlait, le bonhomme s'échauffait ;
il laissait sa bêche, et à chaque grief nouveau,
enjambant quelque touffe de pommes de terre,
il arrivait enfin, pour sa péroraison, jusqu'à la
marge du champ.

Mon père, créancier débonnaire et indifférent
(trop indifférent, à ce que lui disait quelquefois
ma mère), se serait bien gardé de demander un
sou à un pauvre débiteur si éprouvé !

— Allons, adieu, mon garçon, disait-il un peu
ému ; adieu ! espérons que tout cela finira par
s'arranger !

Et il passait outre.

L'autre restait là, le suivant du regard par-
dessus la haie, son bonnet entre les doigts, pres-
que confus de tant de bonté. Mais ses scrupules,
s'il en avait, ne tourmentaient pas longtemps sa
conscience de paysan.

— Après tout, se disait-il en se grattant le front
et en retournant à son travail, l'année est dure
pour le pauvre monde ; s'il ne réclame pas son
dû, c'est qu'il n'en a pas besoin ; et puis, il a bien
plus que nous, autres le moyen de se passer de
cet argent-là.

II.

Comme les scènes de cette nature se renouve-
laient souvent, il en résulta à la longue un grand
embarras dans les affaires de la maison.

Mille souvenirs me reviennent, qui éclairent pour
moi, à distance, une situation que je ne pouvais
comprendre alors, parce que j'étais trop jeune.

Il venait fréquemment des gens de la ville, qui
apportaient des papiers. Quand mon père les
voyait arriver, il avait l'air tout étonné et tout
confus. A ma grande surprise, il était humble
et presque suppliant avec eux, et cependant, pour
des gens de la ville, ils étaient bien mal vêtus et
avaient bien mauvaise mine.

Il y en a un que je vois encore d'ici, avec sa
grande redingote marron boutonnée jusqu'au men-
ton, son gourdin et son nez rouge.

Une fois, j'étais dans le cabinet de mon père ;
cet homme entra sans daigner presque saluer,
s'installa sans façon sur une chaise, et tira de sa
grande poche de côté toute une liasse de pape-
rasses.

Mon père était dans son fauteuil, tout pâle ;
son menton tremblait.

L'homme, sans se presser, mouilla son pouce
et se mit à feuilleter ses papiers ; il trouva enfin
celui qu'il cherchait, il le mit devant mon père.

Pendant que mon père lisait ou semblait lire le
papier, l'homme, pour se distraire, tambourinait
sur la table avec ses gros doigts carrés. Quand il fut
las de tambouriner, il siffia entre ses dents ; pour
se distraire de siffler, il baillait.

— Eh bien, dit-il, quand il fut fatigué de siffler

chère jamais à faire sortir le bien de l'excès du mal (applaudissements) ; le gouvernement tient à ce que le pays ne s'abandonne pas lui-même, mais il ne veut pas qu'affolé en quelque sorte de terreur, le pays croie ne plus avoir d'autre ressource que d'abdiquer ses droits et de faire appel à une dictature. (Vifs applaudissements à droite.)

Pour que le pays traverse cette crise avec sang-froid, il faut qu'il sente le gouvernement suffisamment armé ; il faut surtout que tous les honnêtes gens se réunissent pour faire ensemble un effort énergique.

Je dis, messieurs, que je ne désire pas que le pays se fasse illusion sur le danger qu'il pourrait courir s'il s'abandonnait lui-même ; mais je ne le désire certes pas, et aucun bon citoyen ne peut désirer que le pays soit, par les excès, par les violences auxquels il assisterait et dont il verrait son gouvernement être le spectateur désarmé et impuissant, soit, dis-je, comme affolé de terreur, et qu'il en vienne à croire qu'il n'a d'autres ressources, pour la protection de sa prospérité, de sa tranquillité, que dans l'abdication de tous ses droits, et dans l'appel à une dictature, à un gouvernement sans contrôle. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Je crois, messieurs, que, pour que le pays traverse heureusement cette crise, qui ne peut se produire, je le reconnais, sans une certaine agitation, pour qu'il puisse la traverser néanmoins avec sang-froid, en se sentant en pleine possession de soi-même, et en sentant aussi que de lui et de son gouvernement, qui ne lui fera pas défaut, dépend son avenir, je dis que, pour que le pays ait ce sentiment, il faut qu'il ait, avec la connaissance du péril, la double conviction que son gouvernement est suffisamment armé et fermement décidé à se servir de ses armes.

Cela cependant ne suffit pas encore. Il faut que le pays, lui aussi, fasse des efforts courageux, énergiques, et que tous les honnêtes gens s'unissent ensemble pour les faire. (Réclamations à gauche. — Oui ! très-bien ! à droite.)

Je fais donc plus que jamais appel, aujourd'hui, à l'union conservatrice... (Rires à gauche.) Oui, à l'union conservatrice.

M. Jules Favre. — Et monarchique !

M. le vice-président du conseil. — J'entends l'honorable M. Jules Favre ajouter : « et monarchique ! » Craignez-vous que nous ne soyons pas assez scrupuleux sur les conditions de cette union ! (Rires et applaudissements à droite.)

M. Jules Favre. — Je crains que vous trahissiez la République, voilà ma crainte !

M. le vice-président du conseil. — Craignez-vous que nous admettions dans cette union...

Une voix à gauche. — Bonapartiste !

M. le vice-président du conseil. — J'entends ajouter : bonapartiste ! je vais y arriver.

Un membre à gauche. — Vous connaissez le chemin !

M. le vice-président du conseil. — Craignez-vous que nous admettions dans cette union

ceux qui diraient que le jour de la révision — j'ai déjà cité ces paroles — sera pour eux le jour de la délivrance... — ce n'est pas de ce côté (la droite) qu'il s'agit, — et qui font par conséquent de la constitution une prison dans laquelle, à l'heure actuelle, ils se trouvent peut-être moins mal à l'aise.

Voix à gauche. — Quels sont ceux-là ? Combien sont-ils ?

M. le président. — Laissez l'orateur continuer sa discussion.

M. le vice-président du conseil. — Craignez-vous que nous admettions dans l'union conservatrice ceux qui disent et qui impriment, qui ont imprimé il y a quelques jours que le vote de la constitution, le vote du 25 février, était un acte coupable ? (Chuchotements à gauche.)

Si, à l'égard de cette partie de vos alliés... (Rires à droite), vous vous croyez quittes, craignez-vous que nous ajoutions encore au tribut de votre reconnaissance ?

Vous avez eu d'autres alliés qui vous ont tout donné et qui personnellement n'ont rien reçu. (Interruptions à gauche. — Nouveaux rires à droite.)

Craignez-vous que nous acquittions à votre décharge, nous qui ne sommes dans aucune mesure leur obligés... (Exclamations à gauche. — Rires et applaudissements au centre et à droite.)

Un membre à gauche. — Vous êtes leur protecteur !

M. le vice-président du conseil. — ... la dette de reconnaissance que vous avez contractée ?

Je sais que la reconnaissance est un poids léger pour les cœurs bien placés. (Sourires à droite.)

Cependant elle ne leur permet pas de se plaindre qu'on fasse un peu de bien à ceux dont ils en ont tant reçu. (Rires d'assentiment à droite.)

Cette alliance, qui n'est pas l'union conservatrice dont je parle... (Nouveaux rires d'assentiment à droite) et à laquelle je fais appel, cette alliance doit-elle se continuer devant le suffrage universel, et l'honorable M. Gambetta dira-t-il de la majorité ou plutôt de la coalition qui s'est formée pour les élections sénatoriales, ce qu'il disait de la majorité du 25 février : « Cette alliance, cette alliance si précieuse et si salutaire, doit être continuée devant le suffrage universel ! »

Un membre à gauche. — Cette parole est votre condamnation !

M. le vice-président du conseil. — « Il ne faut jamais oublier les services rendus, ni ceux qu'on est encore en droit d'attendre. » (Sourires au centre et à droite.) « Il est nécessaire de montrer à tous que ce n'est pas là un accord passager que peut rompre la première difficulté, mais au contraire une coopération réfléchie. » (Interruption à gauche.)

M. Gambetta. — Qui a manqué à l'alliance ? (Rumeurs à droite.)

M. le vice-président du conseil. — Si aujourd'hui on suspectait le gouvernement de contracter certaines alliances, vous reconnaîtrez qu'il faudrait nous dire : Détournez vos regards de nos exemples et n'écoutez

que nos conseils. (Rires ironiques à droite.)

Nous ne suivrons ni les conseils ni les exemples. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

L'union conservatrice à laquelle nous faisons appel est celle-ci : il n'est pas en notre pouvoir, il n'est au pouvoir de personne de supprimer l'histoire contemporaine ; on ne peut pas empêcher que quatre ou cinq gouvernements ne se soient succédés en France pendant la génération actuelle. Tout le pays conservateur, à un certain nombre d'exceptions près, a adhéré successivement à ces divers gouvernements et les a soutenus, parce que si tous ont fait des fautes, tous ont rendu des services. Le pays a adhéré successivement, expressément, librement...

M. Madier de Montjau. — Non !

M. le vice-président du conseil. — ... à tous ces gouvernements... (Interruptions et rumeurs à gauche.)

A droite. — Oui ! oui ! parlez !

M. le vice-président du conseil. — Chacun d'eux a laissé...

Un membre à gauche. — C'est de la morale à votre usage ! (Exclamation à droite.)

Plusieurs membres à droite. — Rappelez donc à l'ordre, monsieur le président ! — A l'ordre ! à l'ordre !

M. le vice-président du conseil. — ... chacun d'eux a laissé derrière soi des souvenirs, des affections, des regrets profondément respectables. (Très-bien ! à droite.)

M. Tolain. — Et des intérêts !

M. le vice-président du conseil. — Entendez-vous que nous excluons de l'union conservatrice tous les hommes qui éprouvent ces sentiments ? Mais, messieurs, le parti conservateur, à cette condition, ne serait pas très-nombreux. (Rires approbatifs à droite.)

Entendez-vous que, laissant de côté le passé, nous admettions dans l'union conservatrice ceux-là seuls qui, dès aujourd'hui, sont convaincus que la Constitution du 25 février est le dernier mot de la sagesse politique, et cela avant même que cette Constitution ait été mise à l'épreuve ? Ceux qui l'ont le plus étudiée, comme les Constitutions précédentes, auraient une peine extrême à faire une pareille affirmation. Ceux qui l'ont votée ont fait ce qui leur a paru le mieux, dans les circonstances où l'on se trouvait. Mais, permettez-moi de vous dire qu'il y a bien peu de publicistes, d'hommes d'Etat capables de dire avec certitude quel sera l'effet dernier de certaines des combinaisons de cette Constitution. (Interruptions à gauche.)

C'est l'expérience seule qui prononcera, et dire aujourd'hui, à l'avance, qu'elle sera certainement favorable à toutes les combinaisons de cette constitution, c'est émettre une assertion qu'il serait impossible de justifier. (Marques ironiques d'approbation sur plusieurs bancs à gauche.)

Ce que nous demandons, le voici : cette constitution, elle est faite, elle est la loi du pays. (Mouvements divers.) C'est dans les institutions créées par cette constitution que les principes, que la politique, que les intérêts peuvent et doivent être défendus. Et alors, nous demandons à des hommes qui,

malgré la diversité de leur origine, croient que ce qu'il y a aujourd'hui de plus pressant, de plus patriotique, de plus utile à faire pour le pays, pour la France qui vient de traverser de si cruelles épreuves, que de former des factions opposées, ce n'est pas d'agiter sans cesse devant elle des drapeaux divers, des systèmes contraires d'organisation politique ou des projets de révision d'une constitution qui n'a pas encore subi l'épreuve de l'expérience, mais sans abdiquer — je ne le demande pas — les souvenirs et les regrets qu'on peut éprouver, d'agir en bons citoyens et de se dire : Nous n'allons pas seulement former devant le corps électoral une union conservatrice qui, au lendemain de la victoire, — si elle triomphe, et j'espère qu'elle triomphera, — nous retrouvera les uns opposés aux autres, nous déchirant entre nous et déchirant le pays par nos luttes, mais une union que le soin unique des intérêts de la France maintiendra dans les nouvelles Chambres.

Nous demandons aux hommes qui sont d'accord, au fond, sur la conduite à tenir, sur les conseils qu'ils donneraient au gouvernement, s'ils avaient aujourd'hui celui de leur prédilection, nous leur demandons de ne se préoccuper que de la meilleure politique à suivre, des meilleures lois à faire, pour la reconstitution du pays, la réorganisation de ses forces et la préservation sociale ; nous leur demandons de ne penser qu'à faire obstacle à ces programmes anti-sociaux que nous avons vu se produire ailleurs, et à opposer, tous ensemble, une digue à ces programmes, à les rendre non-seulement inopportuns aujourd'hui, mais toujours inopportuns, car ils seront toujours mauvais, toujours dangereux. (Applaudissements à droite.)

Voilà le programme de l'union conservatrice. Mais, pour que cette politique conservatrice triomphe, il faut, comme je le disais tout-à-l'heure, que le pays ne s'abandonne pas lui-même (Mouvements divers.) Il faut qu'il ne croie pas que son gouvernement peut, à lui seul, le sauver.

Oui, sans doute, ce gouvernement a, à sa tête, aujourd'hui, un homme dont le dévouement, la fermeté, l'abnégation, le courage, répondront toujours à l'attente du pays. (Très-bien !)

Mais, pour rendre possible au chef de l'Etat la tâche qui lui a été confiée, il faut que le pays lui envoie, dans les deux Chambres qu'il va former, des hommes disposés à joindre leurs efforts aux siens, à soutenir avec lui la politique d'ordre, de défense sociale et de paix. (Applaudissements à droite.)

Car il n'est certainement entré dans la pensée de personne que le Président de la République, qu'un maréchal de France, le vainqueur de Magenta et de Malakoff, se résignerait jamais à devenir le jouet des factions et des passions radicales et l'instrument passif de leurs exigences. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements répétés à droite.)

(M. le vice-président du conseil, retourné à son banc, reçoit les félicitations de ses collègues du gouvernement et de l'Assemblée.)

et de bâiller, payez-vous ou ne payez-vous pas ?

Mon père tressaillit comme si on l'avait réveillé en sursaut, et regarda avec égarement autour de lui. Alors il m'aperçut, et me pria doucement de sortir.

Quand l'homme s'en alla, le chapeau sur l'oreille, mon père était encore plus pâle que je ne l'avais vu dans son bureau. Ma mère avait les yeux rouges.

III.

Une autre fois, j'étais dans ma petite chambre occupé à colorier des images. Mon père se promenait sous les tilleuls avec M. le curé.

Comme ils allaient et venaient le long de l'allée, tantôt j'entendais clairement leurs paroles, tantôt ce n'était plus qu'un murmure.

M. le curé s'animait, et le son de sa voix m'arrivait plus fort et plus net. Il parlait de quelqu'un qui finirait par mettre sa femme et son enfant sur la paille. (Je ne savais pas alors quel était ce quelqu'un, mais je le sais bien maintenant !)

Puis il disait que la charité doit être bien entendue ; qu'il faut en toutes choses un esprit d'ordre et de justice. « La bonté qui n'est pas éclairée, et qui se prodigue à tort et à travers, ce n'est plus de la bonté, c'est de la faiblesse, de la nonchalance, du sans-souci, une des formes de l'égoïsme. Elle fait beaucoup plus de mal que de bien ; car non-

seulement elle prive de ce qui leur est dû ceux envers qui nous avons les devoirs les plus stricts à remplir, mais elle encourage chez les autres l'esprit de mendicité. »

Mon père prononça alors à voix basse quelques paroles que je n'entendis pas, pour défendre sans doute le quelqu'un que M. le curé attaquait si vivement. Ce dernier alors recommença de plus belle :

« De l'ordre, de l'ordre, répétait-il sur tous les tons ; pour l'amour de Dieu ! de l'ordre... de l'exactitude. »

Et comme ils avaient repris leur promenade un moment interrompue, je recueillis des lambeaux de phrases comme ceux-ci :

« Une meilleure entente du devoir... La famille avant tout... Voilà un médecin habile ; on l'appelle de tous les côtés, et il trouve moyen d'avoir continuellement les huissiers à sa porte... Voilà un homme plein de bonté, de cœur et de probité ; il fait mourir sa femme à petit feu... et ce petit garçon, qui devrait être au collège, et qui vagabonde toute la journée dans la poussière des routes avec les gardeurs de vaches et de dindons ! Il y a quelque chose à faire cependant ! »

A quelque temps de là, ma pauvre mère mourut. J'étais trop jeune pour comprendre l'étendue de mon malheur. Je pleurai beaucoup, cependant, lorsqu'on me dit que je ne la verrais plus.

Puis je fus bientôt distrait par les allées et venues des parents et des amis qui arrivaient pour assister à l'enterrement.

Quand ils furent réunis, ils se tinrent en pleurs dans la salle d'en bas. Puis il commencèrent à causer entre eux à voix basse. C'étaient des éloges sans fin de la pauvre morte, de son dévouement, de ses chagrins, de sa douce résignation.

J'écoutais avec avidité. Quelqu'un dit : « Il y a ici certaines oreilles », et l'on parla plus bas ; néanmoins, d'un bout de la salle j'entendais très-bien ce que l'on chuchotait à l'autre bout.

On parlait de quelqu'un qui était bien coupable avec toute sa bonté. « Oui, dit un grand monsieur sec, c'est un cœur d'or, mais il y a là quelque chose. » Et, en disant cela, il se touchait le front du bout du doigt.

Genillé n'ayant pas alors d'école communale, ma mère, jusque-là, avait été ma seule institutrice. Comme, depuis quelques années, elle n'avait pas de domestique par économie, elle avait tant d'occupations que mes leçons étaient rares et courtes. Quand elle fut morte, je n'eus plus personne pour me surveiller, et je vagabondai par monts et par vaux, depuis la pointe du jour jusqu'au coucher du soleil.

Mon père, si gai auparavant, était devenu sombre et taciturne ; ses cheveux étaient devenus tout blancs aux tempes, son dos se voûtait.

Deux ans après la mort de ma mère, il alla la rejoindre au cimetière pour dormir à côté d'elle, sous le même tertre de gazon.

(La suite au prochain numéro.)

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 3 janvier 1876.

Le Forgeron de Châteaudun

Drame historique en 5 actes, de M. Léon Beauvallet. (Episode des guerres de 1870.)

1^{er} acte : Les Fiancés. — 2^e acte : La Guerre est déclarée ! (19 juillet 1870). — 3^e acte : Le Cuirassier de Reischaffen (août 1870). — 4^e acte : Les Espions (octobre 1870). — 5^e acte : Le Bombardement de Châteaudun.

Le spectacle sera terminé par :

L'Homme n'est pas parfait, vaudeville en 1 acte, de M. Lambert Thiboust.

Chronique générale.

Dans une réunion de la gauche, les républicains ont décidé de s'abstenir si le gouvernement demande l'urgence de la loi sur la presse.

M. Thiers accepte la candidature sénatoriale à Belfort et refuse pour d'autres départements.

Le centre gauche prépare un exposé, expliquant sa politique passée et ses vues pour l'avenir.

L'Espérance du peuple de Nantes publie la lettre suivante, que lui adresse l'honorable M. de La Rochette :

Versailles, 23 décembre.

Monsieur,

L'Assemblée nationale a terminé la nomination des soixante-quinze sénateurs qu'elle devait élire.

Le but a été atteint.

Pas un des chefs du centre droit qui avaient dirigé l'acte coupable du 25 février n'est arrivé au Sénat.

Je supplie instamment tous nos amis fidèles qui sont dans les départements de suivre l'exemple que nous leur avons donné.

Il m'a fallu une conviction bien profonde, et ce n'est pas sans un grand déchirement de cœur que je me suis séparé d'excellents amis qui m'avaient donné, pendant quatre ans, des témoignages constants de bienveillantes et d'affectueuses sympathies.

Je m'y suis, cependant, résigné, parce que j'ai cru voir, dans la conduite qui m'était inspirée, l'accomplissement d'un grand devoir de patriotisme et d'honneur.

Me serais-je trompé ? L'avenir en décidera.

J'ai fait connaître, il y a quelques jours, dans une lettre qui n'est pas encore oubliée, les raisons graves qui m'ont entraîné, avec quelques amis, à nous séparer de nos collègues de la droite. Je n'y reviendrai pas, c'est un fait de l'histoire que le pays jugera.

Ceux de nos amis politiques qui n'ont pas voulu nous suivre ont fait une déclaration en opposition avec la nôtre.

C'était leur droit et c'était aussi leur devoir.

Nous combattons tous, à ciel ouvert, et tout ce qui peut porter la lumière dans notre malheureux pays, si divisé et si profondément troublé par les révolutions, doit être accueilli avec une réelle satisfaction.

Séparés, un instant, sur une question politique, nous n'en sommes pas moins confondus dans le même dévouement à la cause que nous servons et dans les mêmes espérances.

Je regrette, seulement, que dans leur déclaration ils aient changé le terrain sur lequel nous nous sommes séparés.

La religion n'a rien à faire dans une question qui est, tout entière, du domaine de la politique. Car, sur le terrain religieux, nous sommes tous unis ensemble par les mêmes convictions et le même dévouement.

Avant de nous accuser de voter avec des ennemis de l'Eglise dans une question, je le répète, qui est uniquement de tactique politique et parlementaire, ils auraient dû se rappeler que le régime de 1830 qu'ils reconstituaient, sans le vouloir, a été fondé sur les croix abattues, les églises pillées, l'archevêché démoli, les ornements sacerdotaux jetés à la Seine, etc., que ce régime s'est continué par l'occupation d'Ancone contre le Pape et contre l'Eglise, et qu'aujourd'hui les hommes qui sont au pouvoir et qui suivent les mêmes doctrines ont retiré l'Orénoque, ce dernier lien qui attachait la France à la Papauté, et qu'ils protègent la révolution espagnole, antichrétienne, contre le roi légitime Charles VII.

L'Eglise ne craint point les persécutions : elles sont sa vie et sa gloire. Elle possède une parole qui la suit depuis sa naissance et qui la suivra jusqu'à la fin. Ce qu'elle craint, par dessus tout, ce sont les

puissants de la terre qui cherchent à la rompre et à l'exploiter sous prétexte de la servir.

Nos amis ne devraient pas oublier non plus que le centre droit renferme tous les éléments de ce catholicisme libéral contre lequel nous protestons de toutes nos forces, parce que l'Eglise l'a condamné.

Nous voulons, aussi bien qu'eux, défendre la religion et l'Eglise ; mais nous croyons que le meilleur moyen de les défendre, sur le terrain qui nous est donné, c'est de commencer par défendre le roi et la monarchie chrétienne.

Ce n'est donc pas, je le répète, une question religieuse qui est maintenant posée ; c'est une question purement politique.

Il s'agit uniquement de savoir si nous sauverons les dernières épaves de la monarchie. Il s'agit de savoir si nous réserverons à la France la possibilité d'un retour à ses vieilles traditions nationales.

En nous alliant au centre droit, la monarchie était définitivement perdue : il n'est personne au monde qui puisse le contester.

En nous alliant à la gauche, nous avons réservé le principe et la possibilité d'un retour, nous avons laissé ouverte la porte que le centre droit aurait fermée pour toujours.

Mais on nous dit : « Vous avez fait un acte anti-conservateur ! »

Je le nie absolument.

J'affirme que le centre gauche est aussi conservateur que les membres du centre droit qui ont fait la République, et que, dans le Sénat, il sera, avec nos amis, pour lutter contre les entraînements, malheureusement trop à craindre, de la Révolution.

Si quelques membres de l'extrême gauche sont arrivés, ils sont en petit nombre, et d'ailleurs ce n'est pas nous qui en sommes responsables, puisque notre alliance avait cessé d'être le jour où ils ont été nommés.

Nos amis terminent leur déclaration en demandant à Dieu que le roi ne revienne pas sur des ruines.

C'est une bonne et patriotique prière, et nous la partageons de tout notre cœur ; mais qu'ils me permettent de leur dire que cette exagération rappelle le spectre rouge de 1851, avec lequel on a préparé l'Empire et rallié toutes les populations effrayées au coup d'Etat du 2 décembre.

Je répons à mes honorables amis que, comme eux, je prie Dieu que le roi ne revienne pas sur des ruines.

Mais je leur demande de me dire si, sincèrement, ils sont sûrs d'éviter ces ruines en livrant la monarchie et le roi à la haine implacable des chefs du centre droit.

Toute la question est là entre nous. Maintenant, je m'adresse à tous mes excellents collègues que j'ai présidés pendant quatre ans. Je fais appel à tous leurs sentiments de sympathie et de dévouement, et je leur dis : « Les sénateurs nommés, le but est atteint, et vous ne pouvez pas le regretter ; divisés, un instant, sur une question politique, reprenons notre ancienne unité et réunissons-nous pour assurer l'avenir. Nous vous tendons affectueusement la main : que la paix et la concorde soient au milieu de nous ; n'oublions jamais que nous sommes, tous ensemble, les soutiens de la monarchie et les fidèles défenseurs de la France et du roi ! »

Recevez, monsieur le directeur, l'assurance de ma très-haute considération.

E. DE LA ROCHEFFE,
Député de la Loire-Inférieure.

P.-S. — Si j'avais besoin d'être consolé des injures que me prodiguent les hommes et la presse du centre droit, je le serais certainement par les témoignages de sympathie qui m'arrivent de tous les points de la France. Ils sont si nombreux qu'il m'est impossible d'y répondre. J'adresse ici mes remerciements à toutes les personnes qui ont bien voulu m'approuver, et je les prie de recevoir l'expression de ma sincère reconnaissance.

On lit dans l'Etoile, d'Angers :

« Parce qu'une dizaine de députés de l'extrême droite ont refusé leurs suffrages à la liste sénatoriale sur laquelle les orléanistes fondaient de si grandes espérances, ceux-ci se considèrent comme dégagés de toutes les promesses faites au parti légitimiste. »

L'Orléanisme s'affirme, dans le Journal de Paris, comme s'il n'y avait pas eu de démarche faite à Frohsdorf. Nous nous demandons ce que la majorité des chevaliers pense de cette façon de récompenser sa fidélité aux engagements pris avec la droite et le centre droit pour les élections sénatoriales.

On lit dans le Memorial diplomatique :

« Nous serons très-réservés aujourd'hui en ce qui concerne les négociations diplomatiques relatives aux affaires d'Orient. Nous avons dit, il y a huit jours, que la question nous semblait appelée à parcourir encore bien des phases : nous persistons à le penser. »

On remarque, du côté des puissances, malgré leur volonté très-sincère et très-énergique de s'entendre, des divergences inhérentes à la diversité de leurs intérêts. D'autre part, le gouvernement ottoman, à ce qu'on dit, ne semble pas, jusqu'à présent, disposé à admettre, autrement qu'à titre amical, l'intervention étrangère dans ce qu'il considère comme une affaire intérieure. Après avoir promulgué le firman des réformes, il voudrait ne pas se dessaisir de l'initiative qu'il a prise à ce sujet. »

Ce que dit le Memorial diplomatique du gouvernement turc est parfaitement vrai. La Porte semble frappée d'un aveuglement incurable, et c'est les yeux fermés qu'elle marche à sa perte, sans comprendre qu'elle ne peut se sauver qu'en donnant satisfaction aux puissances.

Cela est si vrai, que son firman, loin d'être accueilli par ses populations elles-mêmes, est repoussé à la fois, par les beys, qui y voient un amoindrissement de leur autorité, et par les chrétiens qui ne croient plus à ces belles promesses, parce qu'ils ont été trop souvent dupés.

La question d'Orient entre dans une phase d'intensité qui doit faire prévoir des complications pour le printemps prochain.

Tribunaux.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS.

Audience du jeudi 23 décembre.

M. l'abbé de Girardin, directeur de l'œuvre de la Sainte-Enfance, a, tant en son nom personnel que comme représentant l'œuvre de la Sainte-Enfance et membre du conseil central de ladite œuvre, cité devant le tribunal correctionnel MM. Edmond About, gérant ; Sarcey, rédacteur ; Chaix, imprimeur du journal le XIX^e Siècle.

M. l'abbé de Girardin se plaint d'avoir été diffamé dans un article signé de M. Sarcey et paru dans le numéro du 6 novembre sous le titre : les Petits Chinois.

L'affaire est venue jeudi à l'audience de la 8^e chambre du tribunal, présidée par M. Charlet.

Plusieurs questions ont été soulevées au cours des débats.

Les défenseurs ont posé des conclusions tendant à ce que le tribunal déclarât M. l'abbé de Girardin non recevable dans sa demande comme n'ayant aucune qualité pour l'intenter au nom de l'œuvre de la Sainte-Enfance, laquelle n'a pas une existence légalement reconnue. La citation portait : « A la requête de M. de Girardin, tant en son nom personnel que comme membre du conseil central, que comme représentant ladite œuvre. »

Les défenseurs soutiennent encore que M. de Girardin ne se trouve pas désigné une seule fois dans l'article incriminé, lequel, disent-ils, n'est pas dirigé contre lui.

M^e Colin de Verdières a plaidé pour M. l'abbé de Girardin ; il a demandé pour son client la somme de 25,000 francs à titre de dommages-intérêts et l'insertion du jugement.

M^e Cléry a présenté la défense de MM. Edmond About et Francisque Sarcey.

M^e Lenté a plaidé pour M. Chaix.

M. Louchet, substitut du procureur de la République, a requis l'application de la loi. Le tribunal rend un jugement qui rejette la fin de non-recevoir, et, au fond, en vertu des articles 4^{er}, 43, 48 de la loi de 1819 :

Condamne M. About en 300 francs d'amende ;

M. Sarcey à 300 francs d'amende ;

M. Chaix à 400 francs d'amende.

Condamne MM. About et Sarcey solidai-

rement à payer à M. l'abbé de Girardin la somme de 4,000 francs de dommages-intérêts.

Ordonne l'insertion, en caractères ordinaires, en tête du journal le XIX^e Siècle, du présent jugement, et condamne les prévenus solidairement aux dépens.

(Gazette des Tribunaux.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Après la nomination des derniers candidats au grade d'officier dans l'armée territoriale, on procédera immédiatement à la formation des cadres de sous-officiers.

Dans ce but, une circulaire de M. le ministre de la guerre invite tous les hommes des classes 1864, 1862, 1863, 1864, 1865 et 1866, qui ont rempli les fonctions de sous-officiers, caporaux ou brigadiers, dans l'armée active ou la garde mobile, à se présenter au bureau de recrutement de chaque subdivision territoriale.

Ils devront être munis de leurs livrets ou certificats de congé, et, au moyen des renseignements recueillis sur leur compte, les généraux commandant en chef les corps d'armée feront les nominations des cadres inférieurs de l'armée territoriale.

ANGERS. — Le Journal de Maine-et-Loire nous apprend que, vendredi soir, route de Paris, à la suite d'une querelle de jeu, deux carlistes, internés à Angers, en sont venus aux mains : l'un d'eux a reçu deux coups de couteau dans le ventre. Son état était avant-hier des plus graves. Le coupable est arrêté.

Prochainement, au Grand-Théâtre d'Angers, les débuts de M. LEROY, ténor du théâtre de l'Opéra-Comique, engagé en remplacement de M. Biron.

CHATELLERAULT. — Plusieurs soldats appartenant au régiment en garnison à Châtellerault ayant succombé à des attaques de fièvre typhoïde, le ministre de la guerre a donné l'ordre aux soldats d'évacuer la ville de Châtellerault et d'aller camper au camp du Ruchard.

Dernières Nouvelles.

On se demande si l'Assemblée pourra se séparer jeudi. Cela paraît probable. La commission de dissolution a désigné ses orateurs pour la discussion.

Barcelone, 26 décembre.

Un violent incendie a éclaté cette nuit à une heure au Palais-Royal et l'a presque complètement détruit.

Les registres de l'état-civil ont été brûlés.

Pour les articles non signés : P. GONNET.

Bulletin Financier.

Paris, 27 décembre.

Les affaires, complètement arrêtées pendant ces deux derniers jours, ont repris aujourd'hui avec une animation satisfaisante, et les cours de vendredi ont été quelque peu dépassés. Le 3 0/0 a gagné 5 cent. : il fait 142,42 1/2 avec la plus grande facilité, et il est même probable qu'après la Bourse quelques affaires ont pu être traitées à un cours supérieur.

Le 3 0/0 a également gagné quelque chose, 2 cent. 1/2. On le cotait en clôture 65,92 1/2. Hausse de 30 cent. sur l'Italien qui de 73,45 a sauté à 73,95, très-demandé.

Le Crédit Mobilier est stationnaire à 198,75, chiffre auquel il se tient depuis plus de huit jours, après avoir vu le cours de 210.

Cette fermeté est d'ailleurs d'un bon augure, et nous ne doutons pas qu'il ne regagne ce cours auquel il aurait dû rester.

Le Turc a encore baissé aujourd'hui, et il a perdu 30 cent. sur la précédente clôture. On l'offre actuellement à 23,80. Les lots sont à 63.

Le Pérou reste à 33 1/2.

La Banque ottomane fait 465 et la Banque de Paris 1107,50.

Les actions lombardes sont à 257,50 et les obligations à 240,50.

Les Autrichiennes sont fermes à 318.

Extérieure espagnole, 18 1/8 ; Intérieure, 16 1/8.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N^o 4743. — 25 Décembre 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par Chapelle. — Personne, nouvelle hollandaise, par M. Henri Havard (suite). — Nos gravures : Les sénateurs inamovibles ; — Le voyage du prince de Galles ; — Le brouillard du 15 décembre à Pa-

ris; — Attaque par le feu d'une maison barricadée et crémée, tableau de M. de Neuville; — Inauguration du chemin de fer de Toulon à Hyères. — Le naufrage du *Deutschland*. — 97 fr. 39 c., histoire d'un caissier. — Les Théâtres. — Chronique du Sport. — Revue financière de la semaine. — *Jeanne d'Arc*, par M. H. Wallon.

Gravures : Les sénateurs inamovibles (72 portraits). — Le voyage du prince de Galles: entrée du prince à Baroda; — Les éléphants du guicovar de Baroda rangés sur le passage du prince; — Entrevue du prince avec le maharaha de Oudeypour. — *Attaque par le feu d'une maison barricadée et crémée*, tableau de M. de Neuville. — Le brouillard du 13 décembre à Paris. — Inauguration du chemin de fer de Toulon à Hyères: la promenade des Palmiers; — Vue générale d'Hyères, prise de la gare du chemin de fer. — Le naufrage du *Deutschland*: pillage du salon des premières au moment du transbordement; — Sauvetage des naufragés par le remorqueur le *Liverpool*. — *Jeanne d'Arc*, par M. H. Wallon. — Rébus.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14^e ANNÉE)
PRÊTS SUR MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.
Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Marché de Saumur du 24 décembre.

Froment (l'h.) 77 k. 18 93	Huile chenc. 50	—
2 ^e qualité. 74 18 12	Huile de lin. 50	—
Ségle 75 11 75	Graine tréfle 50	72 50
Orge 65 11 75	— luzerne 50	65 —
Avoine h. bar. 50 11 50	Foin (h. bar.) 780	130 —
Fèves 75 17 —	Luzerne 780	120 —
Pois blancs. 80 35 —	Paille 780	65 —
— rouges. 80 26 —	Amandes 50	—
Graine de lin. 70 —	Cire jaune. 50	250 —
Farine culas. 157 —	Chanvres 1 ^{re}	—
Colza 65 —	qualité (52 k. 500)	58 —
Chenevis 50 24 —	2 ^e	50 —
Huile de noix. 50 75 —	3 ^e	45 —

COURS DES VINS.
BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1875.	1 ^{re} qualité	à	65
Id.	2 ^e id.	à	55
Ordin., envir. de Saumur 1875.	1 ^{re} id.	à	45
Id.	2 ^e id.	à	45
Saint-Léger et environs 1875.	1 ^{re} id.	à	55
Id.	2 ^e id.	à	45
Le Puy-N.-D. et environs 1875.	1 ^{re} id.	à	45
Id.	2 ^e id.	à	40
La Vienne, 1874.	2 ^e id.	à	35

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1874.	1 ^{re} qualité	à	75
Champigny, 1874.	1 ^{re} id.	à	75
Id.	2 ^e id.	à	70
Id. 1874.	1 ^{re} id.	à	75
Id.	2 ^e id.	à	70
Varrains, 1875.	1 ^{re} id.	à	80
Varrains, 1875.	2 ^e id.	à	70
Bourgeuil, 1875.	1 ^{re} qualité	à	80
Id.	2 ^e id.	à	70
Id., 1874.	1 ^{re} id.	à	110
Id.	2 ^e id.	à	75
Restigné	1 ^{re} id.	à	70
Chinon, 1875.	1 ^{re} id.	à	65
Id.	2 ^e id.	à	65
Id. 1874.	1 ^{re} id.	à	100
Id.	2 ^e id.	à	90

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 30 — — — — —
1 — 40 — — — — — du soir.
7 — 40 — — — — —

Départs de Poitiers pour Saumur :
6 heures 30 minutes du matin.
10 — 30 — — — — —
12 — 30 — — — — — du soir.
6 — 40 — — — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 DÉCEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	65	00	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	735	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	743	75	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	96	»	50	Crédit Mobilier	198	75	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	695	»	7 50
5 % jouiss. novembre	104	40	»	Crédit foncier d'Autriche	502	50	»	Société autrichienne, j. janv.	673	75	5
Obligations du Trésor, t. payé.	480	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	320	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230	»	2	Est, jouissance nov.	372	50	»	Orléans.	323	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	490	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	965	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	320	»	»
— 1865, 4 %	560	»	»	Midi, jouissance juillet.	725	1 25	»	Est	309	50	»
— 1869, 3 %	365	»	1 25	Nord, jouissance juillet.	1300	»	7 50	Nord	326	»	»
— 1871, 3 %	345	»	1	Orléans, jouissance octobre.	995	»	»	Ouest	319	»	»
— 1875, 4 %	465	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	620	»	»	Midi	317	»	»
Banque de France, j. juillet.	3860	»	10	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	1070	»	2 50	Deux-Charentes.	287	50	»
Comptoir d'escompte, j. août.	620	»	1 25	Société immobilière, j. janv.	25	»	1	Vendée	228	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	397	50	2 50	C. gén. Transatlantique, j. juill.	310	»	2 50	Canal de Suez.	521	25	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	375	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	910	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 20 décembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6	45	—	(s'arrête à Angers)
— omnibus.	9	—	—	—
— soir, omnibus.	1	33	—	—
— express, omnibus.	4	12	—	—
— omnibus.	7	17	—	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 35 minutes du matin, omnibus-mixte.	8	20	—	omnibus.
— omnibus.	9	—	—	express.
— soir, omnibus.	4	41	—	omnibus.
— express-poste.	10	28	—	—

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etudes de M^{re} BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur,
Et de M^{re} GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE
Aux enchères publiques.
D'IMMEUBLES

Situés communes du Vaudelnay-Rillé, du Puy-Notre-Dame et des Verchers.

L'adjudication aura lieu par le ministère de M^{re} GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, en la salle de la Mairie de la ville du Puy-Notre-Dame, le dimanche seize janvier mil huit cent soixante-seize, heure de midi.

On fait savoir :
Qu'à la requête de M. Jean Profit, propriétaire, demeurant aux Caves, commune du Vaudelnay-Rillé;
Agissant au nom et comme tuteur datif des mineurs Joseph, Eugène et Jules-Armand Jacquet, issus du mariage de Joseph Jacquet, cultivateur, demeurant à Messemé, commune du Vaudelnay-Rillé, avec dame Marie Profit, décédée;
Ayant pour avoué constitué M^{re} Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12;

Et en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de Saumur, le dix-huit décembre mil huit cent soixante-quinze, enregistré, ledit jugement homologuant une délibération du conseil de famille desdits mineurs Jacquet, tenue devant M. le juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, le trente novembre mil huit cent soixante-quinze, enregistré;

En présence ou lui dûment appelé de :
M. Hilaire Vollerit, meunier, demeurant au Saulx, commune d'Argenton-l'Eglise (Deux-Sèvres), au nom et comme subrogé-tuteur desdits mineurs;

Il sera procédé, le dimanche seize janvier mil huit cent soixante-seize, heure de midi, en la salle de la Mairie de la ville du Puy-Notre-Dame, par le ministère de M^{re} Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.
1^o Dix ares trente-sept centiares de vigne, sis à la Cave-Forte, commune du Vaudelnay-Rillé, joignant au levant le sieur Rabouin, au couchant le sieur Drugeon et d'un bout le sieur Bonneau.
Sur la mise à prix de quatre cents francs, ci. 400 fr.

Report. 400
2^o Cinq ares cinquante-sept centiares de vigne, situés aux Caves, commune du Puy-Notre-Dame, joignant au nord Douet, au midi Page, d'un bout un chemin.
Sur la mise à prix de cent-soixante francs, ci. 160

3^o Vingt-huit ares cinquante centiares de terre, sis dans la Champagne, commune du Puy-Notre-Dame, joignant au levant Jousset, Auguste, au couchant Guimas, Carré, et d'un bout un chemin.
Sur la mise à prix de neuf cents francs, ci. 900

4^o Trois ares dix centiares de vigne, sis au clos Rousseau, commune du Puy-Notre-Dame, joignant au levant Piau, au couchant Gaudin et d'un bout Desplaces.
Sur la mise à prix de cent-vingt francs, ci. 120

5^o Dix ares quarante-trois centiares de vignes, à la Longrais, commune des Verchers, joignant au nord Meslier, au midi Bouc et d'un bout un chemin.
Sur la mise à prix de trois cent-vingt francs, ci. 320

Total de la mise à prix : dix-neuf cents francs, ci. 1.900 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :
1^o A M^{re} BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, poursuivant la vente;
2^o A M^{re} GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, dépositaire du cahier des charges.
Dressé par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le vingt-sept décembre mil huit cent soixante-quinze.
BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le vingt-huit décembre mil huit cent soixante-quinze, folio . . . case . . . Recu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
(627) L. PALUSTRE.

MAISON
A LOUER
S'adresser à M. RIVAUD. (590)

A VENDRE
D'OCCASION,
BON PIANO
S'adresser rue Verte, n° 12.

AVIS
M^{re} veuve RIBAUT a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'elle continue son commerce comme par le passé. (629)

AVIS
La Direction générale du COMPTOIR COMMERCIAL, dont le siège a toujours été, jusqu'à présent, à Rouen, est transférée à Saumur, à partir du 1^{er} janvier 1876.
M. G. DOUSSAIN, directeur général, quai de Limoges, 49, à Saumur. (650)

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME
de quinze à seize ans, de bonne famille et de bonne éducation, désireux d'apprendre le commerce de gros et la langue anglaise, pour être employé au pair dans une maison de commerce de Dublin (Irlande).
S'adresser par lettre, en donnant références, à M. G. BOUQUEREAU, 15 bis, rue de Maubeuge, Paris.

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire.
S'adresser au bureau du journal.

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA
SAVONNERIE DES CHATELLIERS PRÈS RAMBOUILLET
Au capital de 650,000 fr. Siège social : 44, rue de Provence, Paris.
Marque de fabrique B.-D. — Médaille de mérite. Vienne 1875.
Savon B.-D. à l'Amer de Beauf, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour lainages, soieries, étoffes de couleur.
Chez les principaux Epiciers de province.
SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORWÈGE
Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.
Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.
Dépôt central : 28, rue des Halles, 28, PARIS.
EXIGER LA MARQUE B.-D.

COMPTABILITÉ-DUCHÂTEAU

SOUS PRESSE POUR PARAÎTRE LE 15 DÉCEMBRE.

La Comptabilité-Duchâteau est la dernière expression de la simplicité et de l'exactitude; réunies dans une même méthode, où, au moyen des écritures restreintes et faciles de la méthode dite en partie simple, on obtient tous les avantages de la méthode en partie double.

Elle convient à la fois au grand et au petit commerce, et satisfait également les maisons de gros et les plus petites maisons. — Elle convient aussi aux petits comptes des particuliers et chefs de famille, tels que rentiers, instituteurs, curés, avocats, médecins, huissiers, agriculteurs, propriétaires, fermiers, maisons d'éducation, communautés religieuses ou autres, etc.

Par son extrême simplicité, elle réduit le travail d'un tiers au moins sur la partie simple, et des deux tiers sur la partie double. Il y a donc économie de plus de soixante pour cent sur les méthodes ordinaires en partie double, ce qui permet de réduire le personnel de plus de moitié.

Un mécanisme tout nouveau, applicable au Journal, rend inutiles au Grand-Livre tous les Comptes Généraux, y compris les Effets à recevoir et les Effets à payer qui se trouvent réunis en un compte unique sous le nom de Portefeuille.

Grâce aux Balances diverses et aux Situations journalières pour le Portefeuille et la Caisse, les écritures sont arrêtées chaque soir, ce qui coupe court aux erreurs et permet d'établir, à tout instant et en quelques minutes, l'Inventaire général dont le travail, d'ordinaire si considérable, est ainsi supprimé.

Cette méthode de Tenue des Livres est du reste accessible à toute intelligence, et peut s'apprendre sans maître en quelques jours; avec un maître, c'est l'affaire de quelques heures.

S'adresser à M. Duchâteau, à Narbonne (Aude).
Un volume in-8° cartonné et franco par la poste : 5 francs.

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général, NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.
Paraît le 15 de chaque mois et forme chaque année deux beaux volumes in-8°

ABONNEMENT : Un an, 12 fr.
A la librairie de E. BARASSÉ, rue Saint-Laud, 85, Angers.

EAU DENTIFRICE
DU CHIMISTE GOULARD,
Recommandée par les célébrités médicales.

Ce dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailler, les raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en arrêter les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, revivifier les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents décharnées, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la bouche dans un état de fraîcheur continue, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.

Prix du flacon : 5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.
Dépôt général, à Paris, rue de l'Entrepôt, 5.
À SAUMUR, chez Henri MACHET, coiffeur, rue d'Orléans.

Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.